bpifrance
SERVIR L'AVENIR

INNO

Aide au Développement Deeptech

Jusqu'à 2 000 000€

Durée du projet 36 mois maximum

Financer des projets d'innovation de rupture technologique avant leurs lancements industriels et commerciaux. Par nature, la réussite de ces projets est très incertaine ce qui justifie le partage de risque par un financement sous forme mixte d'avance récupérable et de subvention.

BÉNÉFICIAIRES

Eligibilité:

- **PME** *Effectif < 250 personnes ET CA ≤ 50 M€ OU Total Bilan ≤ 43 M€*
- **GE** *< 2 000 personnes et jusqu'à 5 000 sur dérogation*

Exclusions:

- *Les personnes physiques y compris les entreprises individuelles et les EIRL,*
- *Les laboratoires publics, les établissements publics,*
- *Les associations (sauf si l'association peut démontrer avoir une activité économique réelle)*
- *Les sociétés civiles immobilières (SCI), les activités de promotion immobilière et marchand de biens;*
- *Les entreprises en procédure collective ouverte (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires) et les entreprises qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales et sociales*

CARACTÉRISTIQUES DE CETTE AIDE

- Aide sous forme mixte **d'Avance Récupérable et de Subvention**
- Maximum **2 000 000 €** (Subvention + Avance Récupérable)
- La **part en subvention** ne pourra dépasser 50% du montant total de l'aide.
  Durée du projet **de 36 mois maximum**
- Echéances de remboursement trimestrielles à terme échu

COÛTS

- **Pas de frais d'instruction de dossier**

QUE FINANCE CETTE AIDE?

- Les projets d'**Innovations Technologiques** portant sur des activités de Recherche Industrielle (RI), et Développement expérimental (DE) et **qualifiés par Bpifrance**
- Les dépenses éligibles sont celles internes ou externes HT directement liées au développement de l'innovation :
  - Personnel affecté au projet, frais généraux,
  - Prestations d'accompagnement et de conseil, tests/expérimentations, rédaction d'un plan d'affaires, études et préparation d'accords juridiques, actes de propriété intellectuelle ou industrielle (PME uniquement), partenariats de recherche contractuelle, laboratoires ou centres techniques, prestations de développement et de design,...
  - Investissements non récupérables affectés au programme et amortissements sur la durée du programme des investissements récupérables

Aucune dépense engagée antérieurement à la date de dépôt de la demande d'aide ne peut être retenue

MODALITÉS

- **L'Aide au Développement Deeptech est accordée sans sûreté ni caution.**
- **Le versement s'effectue en 2 ou 3 tranches :**
- Versement **du solde** à l'achèvement des travaux, après fourniture à Bpifrance d'un rapport de fin de programme et un État Récapitulatif des Dépenses Acquittées (ERDA), certifié par un commissaire aux comptes ou attesté par un expert-comptable.

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : bpifrance.fr

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier

Bpifrance – RCS 320 252 489 – Octobre 2021